N°18 | JUIN 2021

Saint-Pierre la-Palud

le mini mag

© Sylvain DEWITTE

Édito du Maire

Madame, Monsieur, cher(e)s ami(e)s,

Nous attendons tous, avec impatience, la réouverture des lieux qui nous ont tant manqué depuis des mois. Nous espérons qu'elle sera durable et que nous puissions, de nouveau, nous projeter sereinement vers l'avenir.

A cet espoir se mêle une attente particulière chez les élus. Elle est liée à l'envie de partager avec vous l'actualité de notre commune, commenter ensemble le vote du budget, l'avancée des projets...

Oui, l'attente est forte et les réunions publiques nous manquent.

Ce contexte me conduit à partager avec vous l'évolution des principaux dossiers.

Le pôle de santé communal est maintenant une réalité et une fierté pour notre village. Les professionnels de santé ont investi les lieux, et avec eux, les premiers patients ont pu bénéficier de ce nouvel équipement. Sa pérennité juridique, administrative et financière est assurée, concrétisant ainsi notre stratégie de gestion directe de sa construction. Oui, la commune est forte lorsqu'elle mène de bout en bout ses projets, en toute indépendance. C'est la conclusion que nous pouvons tirer de ce dossier, porté à 100 % par notre municipalité.

Notre attention se tourne maintenant, sur le sujet de la supérette. Le projet avance sur de bonnes bases. Nous pouvons espérer l'arrivée de ce nouveau service de proximité pour le prochain semestre. Il s'inscrit dans une logique globale, la livraison du pôle de santé étant le point de départ d'un cycle de projets. Ils sont rendus possibles par la récupération des espaces laissés vacants, suite aux départs des praticiens vers leurs nouveaux locaux. La bonne santé financière de notre commune garantit la mise en route rapide de ce cycle. La supérette en sera le prochain maillon.

Evidemment, ces quelques lignes ne me permettent pas de vous expliquer tout cela comme je le voudrais. Ce constat me renvoie à cet espoir d'organiser prochainement des « Rendez-vous village ».

Au-delà de ces projets motivants, la gestion du quotidien reste le cœur de métier de nos services et nos 40 agents méritent que je rappelle le travail qu'ils font à nos côtés.

Actions quotidiennes et élaboration de nouveaux projets contribuent à l'équilibre indispensable entre présent et avenir.

Un avenir qui reprend ses droits sur les contraintes sanitaires, c'est ce que je nous souhaite à tous pour cet été.

Bien à vous,

Morgan GRIFFOND

Budget primitif

BUDGET FONCTIONNEMENT
Total : 2 293 791,44 €

BUDGET INVESTISSEMENT
Total : 1 031 840,37 €

Budget impacté par la Covid 19 à hauteur de 60 000 €
(Masques, gel hydroalcoolique, baisse de fréquentation du périscolaire ainsi que de la crèche due au confinement)

Quelques chapitres de Fonctionnement :

Recettes

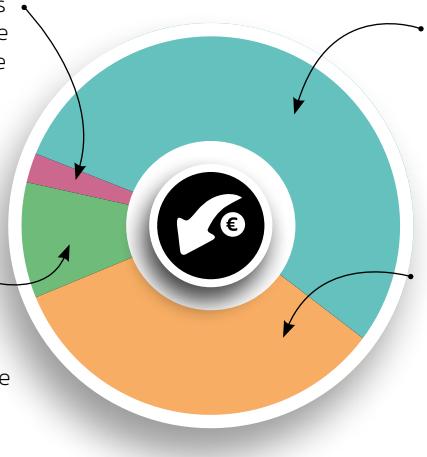

Produits issus du patrimoine immobilier de la commune **52 000 €**

Impôts et taxes (habitation, taxe foncière...) **1 138 773 €**

Produits des services (cantine et périscolaire en baisse du fait de la fermeture due à la Covid 19) **203 000 €**

Dotation subventions et participations de l'état **696 360 €**

Dépenses

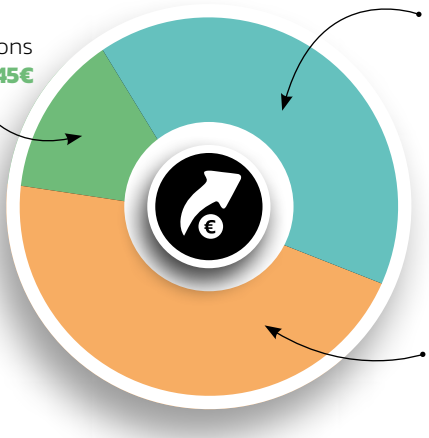

Subventions aux associations **267 285,45€**

Dépenses d'entretien courant (entretien bâtiments, maintenance, fluides...) **781 466,92€**

Charges de personnel **910 900 €**

Budget pôle de santé

Le pôle santé a été réceptionné, les professionnels de santé peuvent exercer depuis le 5 avril.

La SEM SP encaissera les loyers et charges inhérents à l'exploitation du pôle santé. La convention est prévue pour une durée de dix années renouvelables une fois par tacite reconduction. Afin de permettre à la commune de couvrir l'emprunt d'un montant de 97 000 €/an ayant permis la construction du bâtiment, la SEM SP versera en fin d'année à la commune, une enveloppe qui évoluera progressivement afin que le projet soit totalement neutre financièrement.

Première année
> 35 000 €

Deuxième et troisième années
> 75 000 €

Quatrième et cinquième années
> 82 000 €

Sixième et septième années
> 97 000 €

À partir de la huitième année
> 102 000 €

Investissement communal 2021

Recettes

Autofinancement	**184 310,17€**
Subventions diverses	**232 818€**
FCTVA	**66 700€**
Taxe d'aménagement	**16 100,47€**
Emprunt	**360 000€**
Excédent reporté de l'année dernière	**171 911,73€**
Total	**1 031 840, 37€**

Dépenses

Dépenses liées à l'emprunt et aux opérations tructurantes du mandat	**828 750,64€**
Commission scolaire	**38 000€**
Commission bâtiment	**35 000€**
Commission développement durable	**21 000€**
Commission voirie – urbanisme	**22 000€**
Commission associations – numérique	**8 589,73€**
Crèche	**14 500€**
Renouvellement des véhicules communaux	**44 000€**
Total	**1 031 840,37€**

Taux taxes locales : aucune hausse d'impôt depuis 2012

RESSOURCES FISCALES COMMUNE	TAUX COMMUNAUX CONSTANTS	PRODUITS IMPÔTS LOCAUX
Taxe d'habitation et compensations	12,59 %	824 595 €
Taxe foncière	19,99 %	
Taxe foncière sur le patrimoine non bâti	53,39 %	

Elections

Les 20 et 27 juin 2021, les électeurs sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants au Conseil départemental du Rhône et Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce double scrutin aux règles différentes se déroule le même jour et dans le même bureau de vote.

En raison du contexte sanitaire des aménagements sont prévus pour ces 2 scrutins :

- chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- les horaires des bureaux de vote fixées de 8h à 18h pourront être étendus par arrêté préfectoral pour limiter les croisements de personnes ;

Au niveau de notre commune, une attention toute particulière est portée pour que les opérations de vote se déroulent en toute sécurité. Des dispositifs en plexiglas ont été installés, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et l'ensemble des gestes barrières sera scrupuleusement respecté.

Médiathèque

Il se passe toujours quelque chose à la médiathèque

1. Un réseau

La Médiathèques est organisée en réseau avec les communes voisines, Sain-Bel, Sourcieux, et Fleurieux - très prochainement Savigny. Tout lecteur inscrit dans l'une des médiathèques peut accéder aux ouvrages de tous les établissements - soit près de 40 000 documents pour les lecteurs de tous âges - et réserver sur https://reseau3sf-pom.c3rb.org.

2. Une Grainothèque

Venez découvrir la grainothèque. Elle permet le troc de vos semences. Vous pourrez échanger et emprunter librement des graines de fleurs, légumes et aromates.

3. Le prix du polar

Pour la deuxième année venez participer au jury du prix du polar de Saint-Pierre. Choisissez votre intrigue préférée parmi les 5 ouvrages sélectionnés. Le jury sera réuni le 4 juillet pour décerner le prix et commenter son choix.

Bonne lecture

4. Nouveautés

Consultez les nouveautés, chaque établissement vient d'acquérir des nouvelles parutions tant chez les adultes que chez les enfants. Pour les anciens, des livres larges visions sont disponibles.

Cadastre solaire

Ce cadastre solaire est mis à disposition de tous les habitants, entreprises, agriculteurs du territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (41 communes) qui regroupe quatre communautés de communes dont la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle.

C'est un site internet gratuit pour inciter et faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures. Cet outil fiable permet de mesurer le potentiel solaire de votre toiture et estimer la faisabilité et la rentabilité énergétique et économique du projet.

Pour plus de renseignements consulter le site : www.ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr

Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ s'adapte…

Le carnaval n'ayant pu avoir lieu sous sa forme habituelle, le CMJ a co-organisé avec les Zanims un concours de photos qui a récompensé les meilleurs costumes des enfants de la commune.

La chasse aux œufs quant à elle a été repensée en format XXL et a fait randonner près de 150 familles dans le village. Cette animation réalisée en collaboration avec les Zanims à remporter un grand succès !

À venir, la suite du projet relooking de la cour de récréation avec la création d'une nouvelle fresque grâce au collectif « La Coulure », courant juin en partenariat avec l'école élémentaire.

Nécrologie

Complément rubrique nécrologique 2020

• Décès de Mr André JAILLET

Ancien mécanicien à la mine, conseiller municipal sous le mandat de Monsieur Ducarre, membre actif du CCAS pendant de nombreuses années et président d'honneur du Musée de la Mine, Monsieur JAILLET est décédé le 21 juillet 2020. La commune salue son engagement pour notre village.

Crèche

Une ferme prend le chemin de la crèche !

Le multi-accueil s'apprête à recevoir le temps d'une journée, un fermier et une fermière avec leurs nombreux animaux. Canetons, lapins, chevreaux, agneaux, cochons, poules, coqs, canards, oies, chèvres rendront visite aux Petits Galibots.

Les enfants participeront à un spectacle puis, ils pourront caresser, traire, nourrir et donner le biberon aux animaux.

Toute la magie des animaux à la portée des enfants, les professionnelles ont hâte de découvrir les Petits Galibots jouer les apprentis fermiers.

De l'émotion, du rire, voilà de quoi remplir une nouvelle fois le quotidien des tout-petits Saint Pierrois, au plus près de la nature !

École

Service minimum

À la suite de l'annonce du troisième confinement et de la fermeture des écoles et de la crèche, un service minimum a été mis en place afin d'accueillir les enfants des professionnels requis par la gestion de la crise sanitaire. Cet accueil a fonctionné pendant la dernière semaine de classe mais également pendant les vacances scolaires. Douze familles ont pu bénéficier de ce service.

Rentrée 2021

Deux classes de nos écoles sont concernées par une mesure de carte scolaire. La septième classe de l'école élémentaire devra fermer à la rentrée de septembre. La quatrième classe de l'école maternelle restera ouverte à la rentrée 2021.

Travaux

Deux classes en élémentaire et une en maternelle seront rénovées cet été.

Des volets roulants, des brise-soleils et des rideaux seront posés dans les classes où ces équipements manquaient.

Un travail collectif des élèves encadrés par un professionnel verra la réalisation de la nouvelle fresque, projet du CMJ, avant la fin de l'année scolaire. Les enfants ont choisi le thème du voyage. Un choix qui n'est sans doute pas anodin après cette période qui aura connu trois confinements.

Les services techniques interviennent rapidement pour toutes les réparations et aménagements nécessaires pour améliorer le quotidien des écoles et de la crèche mais également pour assurer la sécurité de tous.

La végétalisation des cours sera poursuivie en collaboration avec les équipes enseignantes.

Commission **travaux assainissement**

Travaux d'assainissement sur St Pierre réalisés sur 2021-2022 et 2023 :

Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation.

Les rejets des stations de traitement des eaux usées non conformes à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, à l'arrêté du 21/07/2015 mais aussi aux prescriptions locales (arrêtés préfectoraux, dossiers loi sur l'eau), contribuent à cette pression.

La station d'épuration de St Antoine à St Pierre, qui est un filtre planté de roseaux de 1000 équivalents habitants, présente un défaut de conception qui entraîne la dégradation de l'effluent de sortie. Cette station d'épuration n'est pas conforme à la règlementation.

Le service assainissement de la CCPA a donc mis en œuvre un plan d'actions qui permettra de résoudre de façon pérenne cette « non-conformité » :

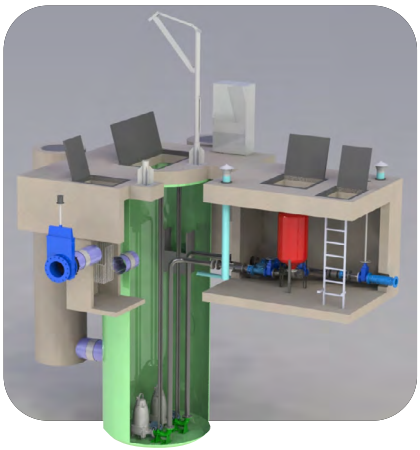

- **Phase 1:** création d'un poste de refoulement pour renvoyer les eaux usées sur le système d'assainissement de Sain-Bel dans un premier temps avec son réseau de refoulement associé (travaux en cours sur la commune de St Pierre la Palud -avril-juillet 202- coût de l'opération de la phase 1: environ 400 000 € avec participation financière de l'Agence de l'eau et de la Préfecture du Rhône)
- **Phase 2:** conduite d'un diagnostic réseau et dimensionnement du futur bassin d'orage. Cette étude a débuté en janvier 2021 et s'achèvera au premier trimestre 2022
- **Phase 3 (à partir de 2023):** construction du bassin d'orage et démolition de la station de traitement actuelle.

Commission **bâtiments**

Pour l'année 2021, la commission bâtiments a choisi de réaliser les travaux suivants :

- réfection d'une toiture de l'école maternelle : il a été constaté que la toiture du bâtiment de la classe des MS - GS fuyait régulièrement à plusieurs endroits. L'étage de ce bâtiment est également occupé par 2 associations culturelles St Pierroises. La toiture sera donc refaite entièrement afin que le bâtiment redevienne sain.
- rénovation d'un appartement : l'appartement situé au-dessus de la future supérette (ancien bâtiment de la poste) sera loué au gérant du commerce. Pour cela des travaux de rénovation effectués par les services techniques ont commencé en février et s'achèveront à la fin du printemps.
- vérification du parc complet des extincteurs : la commission engage une vérification complète des extincteurs de tous les bâtiments communaux. Certains seront révisés et d'autres renouvelés.

Pôle **Santé**

Les travaux du bâtiment du Pôle Santé se sont achevés afin de permettre son ouverture début du mois d'avril.

Un grand nombre de praticiens occupe les locaux, seuls deux plateaux restent encore disponibles à l'heure où nous écrivons ces lignes. Les aménagements extérieurs se termineront quant à eux, sur le mois de mai.

L'offre de soins à destination du bassin de vie est la suivante :

Médecins Généralistes :
Dr DURAND Isabelle
Dr MICHALLON Anne-Laure
Dr NAVARRO Sabine
Dr JASSERON Guillaume

Cabinet infirmier :
Mme TORRE Marjolaine
Mme DELORME Agnès
Mme GRAËL Ludivine
Mme PINTAUDI Rachelle
Mme BELLETON Patricia

Ostéopathe :
M. FONT Clément

Diététicienne :
Mme GOURHANT Sandrine

Sage-femme :
Mme BARRE Noémie

Orthophoniste :
Mme ROMAGNY Dominique

Dentiste :
Dr ZECH François

Psychomotricienne :
Mme PETIT-LIAUDON Fanny

Cabinet de Kinésithérapeutes :
M. JACQUINET François
Mme VIDAL Sophie

Naturopathe-thérapeute :
Mme CELLIER Mathilde

À titre indicatif, ce bâtiment a été entièrement financé par la mairie et celui-ci est géré par la SEM SP, émanation directe de la commune. Les rendez-vous se prennent directement auprès des praticiens.

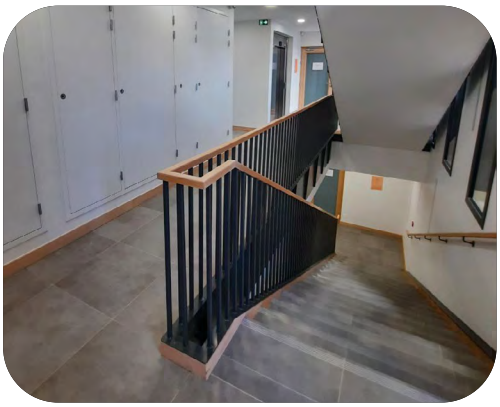

Commission **développement durable**

La commission travaille sur la mise en œuvre d'actions ayant un impact réel sur la biodiversité de notre environnement local comme la végétalisation des mares écologiques, la plantation d'arbres mellifères vers le terril, la mise à disposition d'abris naturels pour les pollinisateurs sauvages ou encore l'installation d'une ruche pédagogique.

Depuis quelques années nous assistons au déclin des abeilles et autres pollinisateurs. Par ces différents moyens nous souhaitons redonner sa place à l'abeille qui représente un acteur essentiel et durable de notre environnement. Son rôle est primordial pour la pollinisation des plantes à fleurs dont celles qui participent à notre alimentation.

À notre échelle ces actions ne seraient rien si elles n'avaient pas vocation à être partagées avec la population afin qu'elles deviennent une posture, des réflexes chez chacun de nos concitoyens. C'est dans cet objectif que la commission a fait l'achat d'outils pédagogiques (mallette et ruche digitale) aux enfants des écoles.

D'autres projets en collaboration avec les écoles pour le développement durable sont en cours pour sensibiliser les enfants à l'utilisation des ressources courantes (l'eau, l'électricité...), développer la mobilité douce.

Moustique **tigre**

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (Aedes albopictus) a su profiter du développement des transports pour faire son apparition en France au début des années 2000 et ne cesse de gagner du terrain.

En 2015, il était présent dans une trentaine de départements. Particulièrement nuisant, car piquant principalement le jour, il est un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika.

Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. Retrouvez sur le site www.rhone.fr/moustiquetigre tous les gestes simples qu'il nous faut adopter tous ensemble et régulièrement pour lui bloquer l'accès à l'eau et éviter sa prolifération.

Les lingettes

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a entraîné une augmentation de l'utilisation des lingettes désinfectantes jetables.

Contrairement au papier hygiénique ces lingettes ne sont pas dégradables dans l'eau. Si elles sont évacuées par les toilettes elles peuvent causer de graves problèmes dans toute la chaîne de l'assainissement de l'eau. D'abord au niveau des canalisations du domicile : une accumulation peut créer un bouchon qui empêche l'évacuation des eaux usées. Pour les habitations équipées d'une fosse l'évacuation des lingettes par les toilettes est strictement interdite. En plus de problèmes de colmatage, les produits qu'elles contiennent peuvent perturber le bon fonctionnement de la fosse et causer des désagréments tels que les mauvaises odeurs. Plus grave, les lingettes qui s'accumulent dans le réseau collectif d'assainissement peuvent bloquer les pompes des stations d'épuration et conduire au rejet d'eaux usées non traitées directement en milieu naturel.

Ce type de pollution organique engendre une très forte mortalité des poissons et des organismes aquatiques.

Les lingettes c'est pas dans les toilettes !

Dératisation, un devoir collectif

Il est fréquent que la mairie soit sollicitée par les administrés pour des problèmes de présence de rats.

La commune fait alors une déclaration à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. Celle-ci intervient, en moyenne, 5 fois par an sur les zones concernées.

À noter que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle intervient dans les réseaux unitaires (eaux pluviales mélangées aux eaux usées), les réseaux d'eaux usées strictes et les réseaux d'eaux pluviales, en lien avec sa compétence, pour installer les raticides. Les autres réseaux (notamment les réseaux privés d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que les réseaux d'eaux pluviales non communautaires) doivent être traités par le propriétaire dudit réseau.

Par ailleurs, il s'avère que la prolifération de rats est également constatée à l'intérieur des propriétés. Aussi, il est demandé à chaque propriétaire de bien vouloir faire le nécessaire, sans délai, pour dératiser : immeubles, caves, maisons, dépendances, comme la législation en fait l'obligation. Les rats affectionnent également les secteurs où des poules sont présentes (notamment du fait de la présence de nourriture au sol).

Le maire a le droit et le devoir de mettre les propriétaires d'immeubles en demeure de procéder à la dératisation sous peine de s'y voir contraint par une exécution d'office à leurs frais. Ce droit est lié à son pouvoir de police. En effet, il a la responsabilité d'assurer la salubrité publique sur sa commune. Le maire est chargé de faire respecter les dispositions du Règlement Sanitaire Départemental, établi par le préfet, aux termes des articles L 1311-1 et L 1311-2 du code de la santé publique, lequel prévoit dans son article 119 « rongeurs » que « Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics, doivent prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction des rongeurs, »

La diligence de tous est, de ce fait, requise afin d'éradiquer la prolifération de ces rongeurs sur la commune.

Dératisation sans tuer : Avant de penser à la dératisation de votre maison, sachez qu'il existe des produits préventifs. Par exemple, vous pouvez poser une grille anti rongeur qui servira à bloquer l'accès de votre maison aux rongeurs. Si vous avez déjà des rats ou des souris chez vous, vous pouvez faire fuir les rongeurs en utilisant des appareils répulsifs à ultrasons. Le bruit provoqué par ces produits les fera partir de votre maison. Enfin, vous pouvez réaliser votre dératisation maison en posant des pièges qui vont seulement capturer les souris et les rats, et ne vont pas les tuer. Vous pourrez alors les relâcher loin de votre habitation.

Techniques entraînant la mort : Pour une dératisation maison mortelle, il suffit d'acheter, soit des rodonticides : ce sont des produits qui tuent en empoisonnant, ils sont aussi appelés mort-aux-rats ; soit des pièges qui serviront à la fois à capturer, puis à tuer les rats ou les souris.

Il existe des lois en France obligeant les particuliers à dératiser une maison infestée de rats. Par ailleurs, la dératisation maison doit s'effectuer dans la transparence la plus totale : vous devez être en mesure de connaître, par exemple, les noms des produits utilisés.

Plus d'informations :
Communauté de Communes
du Pays de l'Arbresle
Tél. 04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

BIEN S'INFORMER SUR LA DÉRATISATION

LES BONS GESTES

- S'assurer que les déchets ménagers sont stockés dans des conteneurs en plastique.
- Stocker les déchets ménagers non recyclables en sacs poubelle fermés et les déposer dans le bac poubelle à couvercle noir.
- Ne pas laisser de denrée alimentaire ou détritus à l'extérieur des habitations.
- Grillager les soupiraux de cave et bouches d'aération.
- Désherber régulièrement les abords des habitations.
- Eloigner les stocks de bois des murs.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle intervient 4 à 6 fois chaque année dans les zones où il y a prolifération.

Le maire a la responsabilité d'assurer la salubrité publique sur sa commune.

Chaque propriétaire doit faire le nécessaire pour dératiser, sans délai, les immeubles, caves, maisons, et/ou dépendances, comme la législation en fait l'obligation.

Commission **voirie et urbanisme**

Voirie

Le budget 2021 pour la voirie est de 22000€ en investissement et 18000€ pour l'entretien des voiries.

Cette année il est prévu de refaire, une partie du chemin du Crêt du lac et du chemin du Mas ainsi que la fin du chemin des Bornes. À l'étude également le prolongement du trottoir route de la Croix du Ban, chemin des Gonettes au chemin des Mûres et déplacement des poteaux sur la partie déjà faite afin de poser le revêtement. Divers panneaux de signalisation seront posés en accord avec le responsable secteur du département. Par ailleurs un devis a été demandé à la Maison du Rhône (Département) pour la réfection d'une partie de la rue st Barbe : du rond-point de la mairie en direction du cimetière.

Urbanisme

Révision du PLU

La révision du PLU commence par la mise à jour du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour les années à venir. Il détermine les grandes orientations générales du PLU et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, déplacements, habitat, environnement, économie, équipements, foncier et ressources.

Lotissement des Côtières : une dizaine de maisons sur les 19 ont été vendues, la construction va bientôt démarrer.

Petit rappel : pour toute demande d'urbanisme, merci de vous adresser au secrétariat pour les divers documents.

Commission **patrimoine**

Depuis le début de l'année, un groupe de travail composé d'élus, de membres du musée de la Mine et de Saint-Pierrois volontaires a été créé pour structurer le projet de rénovation du Puits Perret afin d'obtenir une aide technique et administrative, trouver des financements et communiquer sur le projet.

Le puits étant inscrit au titre des monuments historiques une concertation préalable avec les services de la DRAC est nécessaire. Un diagnostic sera établi par un architecte du patrimoine.

Fiers de notre **marché...**

Du nouveau sur le marché depuis le mois de mars, les commerçants et les producteurs du marché ainsi que la municipalité ont passé un accord avec un regroupement de détaillants « Primeur de mes envies » pour une animation mensuelle.

Chaque mois, un thème différent est à l'honneur sur des fruits et légumes de saison. Des conseils sont donnés par une diététicienne diplômée ainsi que des idées de recettes et des informations nutritionnelles sur les produits. Chaque thème est en accord avec les produits vendus par les commerçants et les producteurs du marché.

Distribution de sacs en toile offerts par la mairie le 4 avril dernier sur le marché. Une animation qui a rencontré un vrai succès auprès des habitués.

Quoi de **neuf ?**

Un nouveau commerçant a ouvert ses portes le mardi 27 avril place de l'église.

L'Angle des Saveurs vous propose bières et vins « gourmands », traiteur, cuisine du monde, épicerie fine et pain d'autrefois. Olivier, Sybille et Jérémy vous accueillent du mardi au samedi de 8h à 13h et 15h30 à 19h (Heures Covid) et le dimanche de 8h à 13h.

TOP VÉGÉTAL : Trouble Obsessionnel pour les Plantes

Mais T.O.P Végétal, c'est quoi ? Des activités nature pour petits et grands. Le potager regorge de richesses tant culinaires que médicinales, alors venez partager les trucs et astuces de l'équipe lors des ateliers/cours organisés tout l'été. Il y a même des ateliers 100 % Kids. En famille ou entre amis, T.O.P Végétal c'est LA bonne idée !

Petit + : T.O.P Accueille aussi les professionnels dans un open-space entièrement équipé.

Site Internet: www.topvegetal.fr
Tél. 06 86 46 34 36

Nouvelle supérette

D'ici la fin de l'année une nouvelle supérette ouvrira ses portes dans le bâtiment de l'ancienne poste. Des travaux de rénovation et de transformation du local ont débuté et un franchisé de supérette s'est positionné.

Calendrier

Juin
- **Du 30/06 au 2/07 :** Festival théâtre
- **Dimanche 20 :** Fête de la musique, organisé par les Zanims
- **26 et 27 :** Gala de danse

Juillet
- **Du 10 au 14 :** Vogue
- **Mardi 13 :** Soirée spectacle « revue guinguette » repas et bal dansant
- **Mercredi 14 :**
  – *le matin :* défilé et dépôt de gerbe.
  – *le soir :* concert jazz New orleans avec le groupe « Sweat Mary Cat » et feu d'artifice

Août
- **Vendredi 27 :** Cinéma de plein air, organisé par les Zanims – aire évènementielle (report au samedi 28 août en cas de pluie)
- **Vendredi 27 et Samedi 28 :** Concours de boules

Septembre
- **Samedi 4 :** Forum des associations
- **Dimanche 5 :** Vide grenier du basket
- **Samedi 11 :** Une rose, un espoir– rassemblement de motard et vente de roses au profit d'une association pour la lutte contre le cancer
- **Samedi 18 :** Trail de la mine
- **Lundi 20 au vendredi 24 :** Bourse aux vêtements

Saint-Pierre la-Palud le mini mag

Directeur publication : Morgan GRIFFOND
Commission communication : Cyril BOYAULT, Stéphanie GRAEL, Annie ROSTAGNAT
Réalisation et impression : IML Communication
Crédit photo : Mairie de Saint-Pierre-la-Palud, Sylvain DEWITTE
Dépôt légal : Tirage : 1200 exemplaires
Imprimé par un imprimeur labélisé PEFC sur papier recyclé

Mairie/ Horaires d'ouverture du secrétariat :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h30-12h/14h45-18h/
Mercredi: 8h30-12h

Fermeture estivale :
La mairie et l'agence postale seront fermées du 2 au 14 août ainsi que tous les samedis entre le 4/07 et le 29/08.